

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Adopté

N° CL423

AMENDEMENT

présenté par
M. Pauget, rapporteur et M. Marion, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« conformément à »

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel